



COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL

Tél. : 02.99.07.57.22

Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

<http://www.saintmalonsurmel.fr/>

Envoyé en préfecture le 27/07/2020

Reçu en préfecture le 27/07/2020

Affiché le

ID : 035-213502909-20200723-D_20200723_10-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020

Date de convocation : 10 juillet 2020

Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, Mme Nathalie BÛLARD, M. Hervé DREUSLIN, Mme Typhaine FIEURGANT, Mme Sonia HUBY et M. Jean-Michel TEYSSIER.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Excusés : M. Pierre BASTARDIE, M. Erwan BRIAND, Mme Erell LISSILLOUR, Mme Catherine PUISSEGUR et M. Freddy THOMAS.

Procuration : Pierre BASTARDIE à Marie-France AQUET, Catherine PUISSEGUR à Typhaine FIEURGANT et Freddy THOMAS à Gilles LE MÉTAYER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-France AQUET.

2020-07-23/10 – AMÉNAGEMENT DU BOURG : LANCEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de recourir à un cabinet d'étude dans le cadre du projet d'aménagement du bourg. Pour ce faire, la commune doit procéder à la publication d'un marché à procédure adaptée, en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Dans le cadre de l'aménagement futur du centre bourg et des entrées de bourg, la commune doit s'engager dans un contrat d'objectifs développement durable (CODD). L'appel d'offre sera lancé fin août 2020 pour une remise des plis mi-octobre 2020. Le montant prévisionnel de l'opération est fixé entre 350 000 € HT.

Cette étude a été budgétisée sur l'année en cours à hauteur de 25 000 €, il convient de solliciter le département d'Ille-et-Vilaine afin d'obtenir une subvention au titre du contrat d'objectif développement durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre concernant l'étude de l'aménagement du bourg,
- SOLLICITE le Département pour l'octroi d'une subvention au titre du contrat d'objectif développement durable,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier pour son exécution.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gilles Le Métayer